

Prix de la laïcité Guy-Rocher
Allocution du président du MLQ

16 juin 2021

Monsieur le ministre Simon Jolin-Barrette

Mesdames Messieurs du jury

Chers invité-e-s

Merci au ministre Jolin-Barrette d'abord et avant tout pour avoir créé ce prix de la laïcité. Cette heureuse initiative nous paraît révéler une volonté de la part du gouvernement de ne pas laisser la laïcité sous le boisseau, de ne pas baisser l'échine et de la défendre face aux attaques vicieuses dont elle la cible présentement. Nous en sommes ravis.

Merci à Monsieur Guy Rocher, avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de rédiger la *Déclaration pour un Québec laïque et pluraliste*, sur laquelle a été fondé le collectif Les intellectuels pour la laïcité, merci pour avoir accepté de léguer votre nom à ce prix.

Merci à Mmes Marie-Anne Alepin et Micheline Labelle pour avoir parrainé et recommandé la candidature du Mouvement laïque québécois. Merci finalement au jury, qu'on ne pourra certes pas accuser de ne pas refléter la diversité, merci pour avoir retenu la candidature du Mouvement laïque pour ce tout premier prix de la laïcité.

Le Mouvement laïque québécois a été créé il y a maintenant 40 ans expressément pour réclamer la reconnaissance juridique de la laïcité de l'État au Québec. C'est la seule association de la société civile créée spécifiquement à cette fin. Nous voyons dans l'attribution du prix Guy-Rocher une juste reconnaissance du travail accompli pendant toutes ces années par tous ceux et celles qui se sont succédés à la tête du Mouvement laïque pour faire de cet objectif démocratique, républicain et antiraciste une réalité maintenant concrétisée avec la loi 21.

Il serait trop long de nommer toutes ces personnes mais je tiens à souligner le travail remarquable de quelques-uns de ses représentants sans qui le MLQ ne serait pas ce qu'il a été jusqu'à maintenant. Tout d'abord Monsieur Henri Laberge, ami et compagnon de route de Guy Rocher avec qui il a œuvré à la rédaction de la Charte de la langue française, et dont la réflexion a été d'un apport théorique et philosophique inestimable au sein du MLQ où il a été tour à tour conseiller puis président entre 1993 et 2005.

Je tiens également à souligner la contribution sans relâche de Me Luc Alarie, fidèle conseiller juridique du MLQ depuis sa fondation, et qui a obtenu une éclatante victoire en Cour suprême du Canada en faisant reconnaître mieux que jamais la neutralité religieuse de l'État. Ce combat, il continue de le mener dans la présente défense de la Loi sur la laïcité de l'État dont certains des fondements – entre autres la « neutralité réelle et apparente » - prennent appui dans l'arrêt unanime de la Cour suprême *MLQ contre Saguenay*.

Également à souligner, la détermination de Mme Lucie Jobin, actuelle vice-présidente du MLQ et qui a tenu la barre de la présidence pendant les 10 dernières années. À ces personnes, je tiens à rendre les hommages qui leur sont dus. L'honneur de ce prix de la laïcité rejaillit sur tous ceux qui ont porté l'épaule à la roue et qui ont fait rayonner les principes de la laïcité bien au-delà du cercle du Mouvement laïque québécois.

Pendant ces 40 années, nous avons été de tous les causes où la question de la laïcité était un enjeu en produisant plus d'une trentaine de mémoires liés à autant de projets de lois, commissions parlementaires ou autres commissions publiques. Au premier chef, nos interventions concernant la déconfessionnalisation du système scolaire, bien sûr, mais pas uniquement cet enjeu. Nous sommes intervenus notamment dans la lutte pour le droit à l'avortement aux côtés du Dr Henri Morgentaler, pour le droit au mariage des personnes de même sexe jusqu'en Cour suprême du Canada, sur la place du Québec au sein de la confédération, sur l'érouv à Outremont, et évidemment sur les projets de lois 60, 62, 59, 96 et 21, toujours pour demander la laïcité de l'État.

La loi 21 pour laquelle nous nous battons présentement n'est pas l'expression complète et ultime de la laïcité de l'État. Néanmoins, **elle est une pièce essentielle qui va jusqu'à créer du droit nouveau en accordant le droit à des institutions publiques laïques**. Elle est fondée sur des principes clairs et limpides qui ont toujours été ceux que nous avons mis et que nous continuerons de mettre de l'avant :

1° la séparation de l'État et des religions;

2° la neutralité religieuse de l'État;

3° l'égalité de tous les citoyens et citoyennes;

4° la liberté de conscience et la liberté de religion.

Le plus fondamental de ces principes est celui de la liberté de conscience, les autres étant des corollaires de celui-là.

La reconnaissance de la liberté de conscience conduit en effet à reconnaître et à protéger la liberté de religion, ce qui nécessite une stricte séparation de l'État et des religions et la subordination des règles religieuses aux lois civiles. Cette séparation assure l'égalité des religions aux yeux de la loi, ce qui proscriit toute règle favorisant l'une ou l'autre des convictions en matière de religion.

La stricte séparation de l'État et des religions exige en outre une « neutralité réelle et apparente » des institutions publiques comme le rappelle la Cour suprême du Canada et comme le prescrit la loi 21.

La laïcité est en fait un mode de gestion de la diversité qui assure l'égalité des droits pour tous. Bien comprise, la laïcité est ainsi un des éléments de lutte au racisme, quoi qu'en disent ses opposants.

Les inégalités déplorées par les opposants à cette laïcité républicaine ne sont pas le fruit de la laïcité; ces inégalités sont celles des religions entre elles et celles des règles inégales qu'elles créent entre leurs propres adhérents. L'État laïque n'a pas à s'adapter à ces conceptions des relations humaines mais à créer des conditions favorisant l'émancipation et la dignité de tous et de chacun.

La laïcité mise sur les valeurs humanistes universelles qui unifient l'espèce humaine plutôt que sur les particularismes qui divisent les citoyens entre eux et qui sont propices à l'exclusion et aux ghettos sociaux. Ces valeurs, comme l'égalité ethnique, l'égalité des sexes, la liberté de conscience, l'appel à la raison, sont des valeurs issues du siècle des Lumières et elles ne sont pas le propre de l'Occident comme on voudrait parfois nous faire croire. Ce sont des valeurs que l'on retrouve chez tous les peuples, des valeurs qui fondent la dignité, et la laïcité les expriment toutes.

Je sais que vous savez tout ça. Puisse *the rest of Canada* le comprendre et le faire sien.

Monsieur le ministre, merci infiniment pour cette reconnaissance et ce grand honneur qui est fait au Mouvement laïque québécois.

Daniel Baril